### DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

### REPUBLIQUE FRANCAISE



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Séance du mardi 25 mars 2025

Le mardi 25 mars 2025 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 19 mars 2025, s'est assemblé à la salle des délibérations.

<u>Présents</u>: Georges DAUBIN - Claudine CHALUS épse BAZILE - Célia MIMIETTE - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Michel MADO - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jacqueline FAVORINUS - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Lydia DUPONT - Corinne PETRO - Sandra MANIJEAN - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Christophe CESARIN.

<u>Représentés</u>: Shella COMMIN - Johanne DAHOMAIS - Lyliane PIQUION - Ary CHALUS - Tony MOUSSE - Olivier SHEIKBOUDHOU - Sylvie CHAMMOUGON, épse ANNO.

Excusé : Justin DESSOUT.

<u>Absents:</u> David MONTOUT - Jocelyn LEREMON - Denise BLEUBAR - Murielle JABES- Frédéric THEOBALD - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, Maire.

Secrétaire de séance : M. Chazy CIRANY.

### DCM 2025/03/24

# **OBJET**: APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « MON TERRITOIRE, MON PATRIMOINE ».

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu la délibération n° DCM 2023/10/87 du 12 octobre 2023 donnant délégations au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT ;
- ✓ Vu l'appel à projet du Fonds Public et Territoires lancé par la Caisse des Allocations Familiales de la Guadeloupe pour l'exercice 2025 ;
- ✓ Vu le rapport du maire ;
- ✓ Considérant l'accord partenarial avec la Caisse des Allocations Familiales de Guadeloupe exprimé dans le cadre de la Convention Globale Territoriale (CGT) ;
- ✓ Considérant l'opportunité de répondre à un appel à projet 2025 de la Caisse des Allocations Familiales de Guadeloupe en direction des jeunes du territoire de Baie-Mahault ;
- ✓ Considérant que le Maire a reçu délégation du Conseil municipal pour formuler des demandes de subvention auprès de l'Etat et des autres collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

### **DECIDE:**

Article 1 : d'approuver le plan de financement conformément au tableau suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Intitulé du projet « Mon territoire, mon patrimoine »	15 000,00 €	CAF DEPARTEMENT	5 000,00 € 5 000.00 €
		VILLE	5 000,00 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000, 00 €

<u>Article 2</u>: d'autoriser Madame le Maire à solliciter la Caisse des Allocations Familiales de la Guadeloupe aux titres du Fonds Public et Territoires de l'exercice 2025.

Article 3 : d'imputer les dépenses au budget primitif de 2025.

<u>Article 4</u>: de charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée à M. le préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

## Adoptée à l'unanimité.

## Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :



Publiée le :

Date du Conseil Municipal: 25 mars 2025.

Le secrétaire de séance,

**Chazy CIRANY** 

Le Maire,

**Hélène POLIFONTE-MOLIA**